

**QUÉBEC**

SEMAINE DU 27 SEPTEMBRE 1970 VOL. 2 - NO 39 SUPPLEMENT

**PRESSE**

Au Québec  
**Un homme,  
un vote:  
une farce!**

Résumé du mémoire de la  
Société nationale des Québécois  
au gouvernement Bourassa

# Une démocratie truquée

C'est drôle, les "télégraphes". C'est drôle, les comtés de 13,000 personnes comparés aux comtés de 130,000 personnes. C'est drôle, les petits énumérateurs de comté qui suivent à la lettre les recommandations de leurs patronneux en chef pour truquer les listes électorales à leur avantage. C'est folklorique aussi. On raconte en riant: "Du temps de Duplessis, même les morts votaient". Ou encore, on cite cette déformation d'un conseil de la Chambre de commerce: "Votez pour qui vous voulez, mais votez souvent".

Aussi longtemps que le Québec menait paisiblement sa petite vie de colonie de luxe avec ses ghettos passifs de chômeurs, tout ça n'avait aucune importance. Mais aujourd'hui, pour bien des Québécois, le Québec a atteint le point de non-retour. Il sera assimilé de toutes les manières, culturellement et économiquement. Ou il survivra libre de son destin et de son avenir. Le temps presse.

Une des voies du salut, c'est la démocratie. Mais au Québec, la démocratie est truquée. Au Québec, les politiciens de carrière s'accommodent fort bien de l'illégalité électorale actuelle, incarnée par les tripotages des listes, l'absurdité du découpage électoral et l'immoralité du scrutin à un tour.

Le mémoire de la Société nationale des Québécois sur la réforme électorale constitue une sorte de cri d'alarme au gouvernement Bourassa. Ce mémoire, dont QUEBEC-PRESSE publie les bonnes pages aujourd'hui même dans son supplément, trace la voie de la démocratisation réelle de nos structures électorales. Ce document doit être pris au sérieux.

Le pouvoir établi doit donner au plus tôt des gages solides et permanents de sa volonté de laisser enfin s'exercer la véritable démocratie, au Québec, par les moyens électoraux les plus équitables qui soient.

Autrement, c'en est fait des voies démocratiques au Québec. Le pouvoir aura montré, par son exemple, qu'il endosse l'illégalité comme moyen de parvenir à ses fins.

A la dernière séance de la Commission parlementaire de la réforme électorale, les dix-sept députés des comtés dits "protégés" ont refusé toute modification de leurs comtés. Ils ont fait la preuve de leur stupidité et de leur myopie face à un Québec qui évolue très vite et dont les exigences ne se satisferont plus de "paroles verbales".

Le premier ministre, de son côté, s'est montré étrangement silencieux sur les projets de son gouvernement à l'égard des injustices électorales. Il importe qu'il ne dorme pas sur ces graves questions. Elles sont prioritaires.

Le comité de rédaction



UN JEUNE QUEBÉCOIS. Craignra-t-il longtemps à la pseudo-démocratie des élites?



ROBERT BOURASSA, le plus avantage par le système.



RENE LEVESQUE, le plus désavantagé par le système.



JEAN-JACQUES BERTRAND, qui n'a rien fait pour changer le système.



CAMILLE SAMSON, le seul dont le parti est, par un pur hasard, représenté proportionnellement.

## LA CONTESTATION DANS FABRE

# LE POLL 186 A COÛTÉ \$27 AU P.Q.

Le parti Québécois conteste l'élection dans le comté de Fabre. Dans le seul poll numéro 186, trois témoins ont été assignés, au coût de \$9.00 par témoin, de frais d'assignation et de taxe. Or, des milliers de témoins devront être appelés et les procédures engagées par le parti Québécois entraînent bien d'autres frais que ceux qu'exige l'assignation de témoins.

En fait, poll après poll, comté après comté, ce sont des milliers de dollars qui seront nécessaires pour financer le coût de la contestation des élections dans Fabre, Ahuntsic, Bourassa, Laurier et Mercier.

Pour mener à bien cette entreprise aussi coûteuse que nécessaire, le parti Québécois a besoin de votre contribution.

### FONDS-CONTESTATION

Veillez trouver ci-joint ma contribution au montant de \$.....

Nom .....

Adresse .....



# LE PARTI QUÉBÉCOIS

5675 RUE CHRISTOPHE-COLOMB, MONTREAL 326, QUEBEC

# Au Québec

## Un homme, un vote: une farce !

Au Québec, le principe fondamental de la démocratie, qui tient dans les mots "un homme, un vote", est violé à chaque élection depuis 1867. L'injustice du système est attribuable surtout à

une carte électorale parfaitement absurde mais aussi au scrutin à un tour et à la confection des listes électorales. La carte par exemple, divise le Québec en circonscriptions électorales sans é-

gard au nombre d'habitants par comté. Les deux cas extrêmes sont Terrebonne qui compte 139,630 âmes et les Iles-de-la-Madeleine 13,151. Or ces deux comtés élisent chacun un député...

En vertu du principe "un homme, un vote", les électeurs de Terrebonne devraient avoir droit à dix sièges à l'Assemblée nationale pour être à égalité avec les électeurs des Iles-de-la-Madeleine!

Ainsi, depuis 1867, d'élection en élection, les injustices se sont succédées, plus ou moins révoltantes suivant les années. En fait, depuis 103 ans, il n'est arrivé que cinq fois que la marge de

sous-représentation ou de sur-représentation ne dépasse pas 5%.

Les élections d'avril 1970, qui donnent au parti Libéral 70% des sièges avec 45% du vote et au parti Québécois 6% des sièges avec 24% du vote, ont soulevé l'indignation de la population à juste titre. Mais ce n'est pas l'élection la plus injuste de l'histoire du Québec. En 1948, par exemple, l'Union nationale obtenait 82 députés avec 51% des votes et le parti Libéral 8 députés avec 36% des votes...

Quelques années plus tôt, en 1931, le contraire s'était produit. Les libéraux avec 55% des votes avaient 79 sièges et les bleus avec 44% du vote n'avaient que 11 députés.

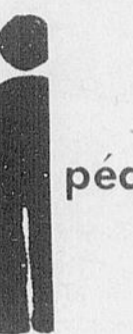
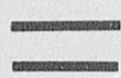
C'est peut-être ce beau jeu d'alternance dans l'injustice qui a fait que les deux partis tour à tour n'ont pas cru bon de procéder à une réforme en profondeur de la carte électorale du Québec.

### UNE URGENCE

Cette réforme est une urgence, c'est l'avenir de la démocratie au Québec qui est en jeu. Si cette réforme n'est pas faite, la population aura la preuve que le gouvernement n'a guère de respect pour les droits de l'homme. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, soucieuse de porter ce problème à l'attention des Québécois, tient les 25, 26 et 27 septembre, à Québec, une conférence nationale sur la question.

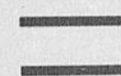
Le document de base de la conférence, préparé par la Société nationale des Québécois du Centre du Québec, s'intitule "Le système électoral, réforme ou réformette?" Il est publié sous forme de livre de poche et lancé officiellement au cours de la conférence. Vu son importance, Q U E B E C - P R E S S E en publie aujourd'hui un résumé.

1 libéral



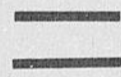
péquistes

1 unioniste



péquistes

1 créditiste



péquistes

Le parti Québécois étant celui qui est le moins justement représenté à l'Assemblée nationale, nous avons établi la valeur relative des votes de chacun des trois partis qui étaient dans la lutte contre le PQ. L'image qui se dégage de cette comparaison est tout aussi probante que les graphiques illustrant la différence entre la représentation actuelle au Parlement et ce qu'elle serait si les sièges étaient justement distribués en fonction du vote populaire. Ainsi, dans l'élection du 29, un vote libéral, en termes d'efficacité, équivalait, aussi incroyable que cela puisse sembler, à 5,63 votes péquistes! Quel beau système électoral!

# SSJB RIMOUSKI

M. RENÉ DAIGNEAULT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 638

75 ouest, boul. Arthur Buies,  
Rimouski

418 723-9259

# Un personnel électoral contrôlé par les vieux partis

### Les dimensions de l'injustice

L'injustice électorale se manifeste, au Québec de toutes les manières imaginables. Une élection est faite : a) dans des comtés, b) suivant un mode et c) d'après une liste des électeurs.

Or que ce soit dans le nombre d'électeurs par comté, le mode de scrutin et la confection de la liste électorale, tout joue contre la justice.

On verra dans les trois articles qui suivent, de quelle manière l'injustice joue.

Actuellement, les tribunaux du Québec sont saisis de cinq requêtes en contestation d'élection. Les comtés de Mercier, Laurier, Fabre, Bourassa et Ahuntsic sont l'objet de

ces requêtes.

Les requêtes portent sur un seul point: les listes électorales étaient mal dressées. Déjà, dans le comté de Fabre, la preuve a été faite que plus de

80 personnes avaient voté sans droit. Comme la majorité du député élu, M. Gilles Houde, n'est que de 91 voix, il est fort possible que l'élection soit annulée.

Dans Ahuntsic, qui n'est pas encore devant les tribunaux, des enquêteurs du parti Québécois affirment avoir dénombré plusieurs centaines de votes sans droit, parce que les votants n'avaient pas la citoyenneté canadienne quand ils ont voté.

Ces requêtes en contestation ne sont devenues,

après les élections que les incarnations juridiques de problèmes soulevés tout au long de la campagne. Les sondages révélaient-ils qu'un parti d'opposition avait une forte clientèle de jeunes, aussitôt, dans plusieurs comtés, les jeunes étaient défranchisés en grand nombre. D'autres sondages disaient-ils qu'un autre parti d'opposition recrutait des appuis parmi les néo-Canadiens, aussitôt, les noms à consonance étrangère étaient l'objet d'annulation.

crédibilité. Avec le résultat qu'une fois de plus, c'est la démocratie qui est mise en doute et quand la démocratie est mise en

doute, ceux qui sont battus ont des raisons d'avoir recours à d'autres méthodes que démocratiques.

## Recommandations

• Nous recommandons au gouvernement d'adopter à la mission, l'actuel Président Général des élections, après que celui-ci se verra confirmer dans ses fonctions par tous les partis représentés en Chambre, et de lui accorder le mandat de réformer la loi électorale afin d'assurer à toutes les formations politiques l'égalité des chances face aux électeurs.

• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que les officiers d'élections immédiatement placés sous lui, i.e. les présidents d'élections, soient nommés par lui. De plus, nous croyons indispensables que le Président Général des élections ait le pouvoir de révocation ou de destitution en plus du pouvoir de nomination sur les présidents d'élections qui refusent ou négligent d'accomplir un des devoirs ou une des formalités que lui prescrit la loi ou qui agissent comme agent d'un candidat.

• Nous recommandons au Président Général des élections l'adoption de la liste électorale permanente.

• Nous recommandons au Président Général des élections d'instituer comme obligatoire une carte nationale d'identité pour fins électorales seulement.

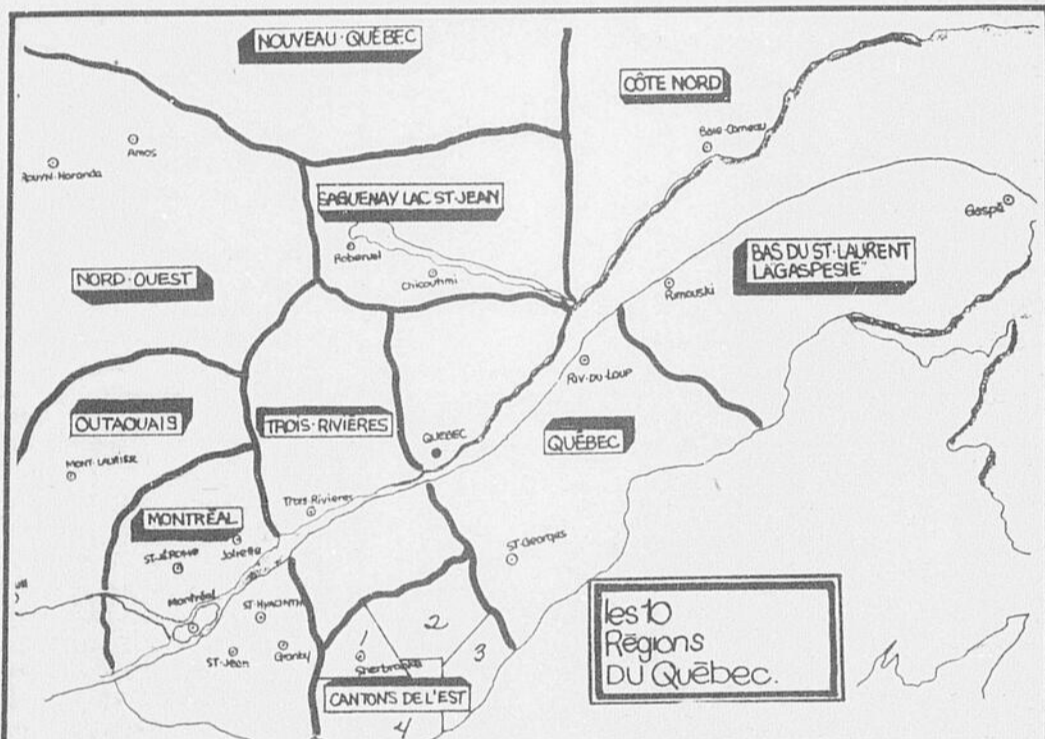
• Nous recommandons au Président Général des élections de prendre les moyens nécessaires pour assurer que la loi soit plus strictement et rigoureusement appliquée en ce qui concerne la limitation des dépenses électorales.

• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que chaque parti, quelque soit le nombre de candidats qu'il présente, dévoile toutes ses dépenses électorales et extra-électorales ainsi que toutes ses sources de revenus afin que tous les citoyens sachent à quel enseigne se loge chaque parti.

### UN PERSONNEL PARTISAN

Fondamentalement, le vice de la loi actuelle est de remettre au gouvernement et à l'opposition officielle le soin de désigner les énumérateurs et les réviseurs de la liste électorale. Ainsi, les tiers partis sont-ils certains d'avoir des ennemis dans ce qui doit être la place forte de l'impartialité.

Ou si ce ne sont pas des ennemis dans tous les comtés, le seul fait que les officiers d'élections soient nommés de façon partisane suffit pour enlever au système toute



LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS recommande que les frontières des comtés coïncident avec les frontières des régions administratives du Québec, telles qu'on les voit ci-haut.

## SSJB Outaouais-Nord

M. DAMASE BÉRUBÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 901 115, Carillon, 819 776-4114  
Hull

Si nos députés ont le courage de modifier le découpage de la carte électorale et la représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale en toute équité, nous pourrions affirmer qu'au Québec, la démocratie n'a pas encore joué sa dernière carte.

FEDERATION DES ENSEIGNANTS  
DES C.E.G.E.P. (C.E.Q.)

## SSJB DE JOLIETTE

M. JEAN-PAUL MORIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 356 414 nord, Beaudry 759-0100  
Joliette

## Les recommandations

• Comme une refonte globale de la carte électorale doit être envisagée de façon très étroite avec la réforme du mode de scrutin, nous recommandons fortement au gouvernement d'accorder à la Commission chargée de refaire la carte électorale, le mandat de réformer également le mode de scrutin.

• Nous recommandons à la Commission

- 1) que la moitié de la députation soit élue dans le cadre des circonscriptions au scrutin majoritaire à un tour (une base solide pour la stabilité gouvernementale),
- 2) que l'autre moitié de la députation soit élue dans le cadre des régions officielles au scrutin proportionnel (une assurance d'équité et de justice envers toutes les formations politiques).

• Nous recommandons à la Commission, sans toutefois préjuger des conclusions auxquelles elle arriverait, de fixer le nombre des circonscriptions à 70 ou à un nombre se rapprochant le plus possible de ce chiffre.

• Nous recommandons à la Commission de retenir le chiffre 70 comme nombre de députés régionaux qui seront élus au scrutin proportionnel. C'est un nombre minimum comme on le verra. Ainsi la moitié des députés seront élus au scrutin majoritaire à un tour et l'autre moitié à la proportionnelle.

• Nous recommandons à la Commission d'accorder un député régional supplémentaire à la région du Nord-Ouest,

- 1) cette région ayant déjà droit à 194,361 / 88,992 = 2.2 députés, ce qui constitue une très légère entorse en lui donnant 3 députés;
- 2) cette région étant particulièrement défavorisée économiquement et socialement, ce n'est sûrement pas un mal de lui accorder un autre représentant.

Quant à la Côte-Nord-Nouveau-Québec, nous croyons également utile que la Commission lui accorde un député régional supplémentaire.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système du quotient électoral. Le principe de ce système est simple: un parti aura autant de sièges dans une région qu'il aura atteint le quotient électoral, ce quotient étant obtenu par la division du nombre de votes valides exprimés dans une région par le nombre de députés auxquels la région a droit.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système dit de la plus forte moyenne. "Ce système veut qu'on ajoute fictivement à chaque parti ou à chaque liste, un siège à ceux dont le parti bénéficie déjà en vertu du quotient électoral - si elles n'en ont pas encore, on divise par 1 - et l'on divise le nombre de voix que le parti a recueillies par le nombre ainsi obtenu. Cette opération donne une moyenne. Or le parti qui a la plus forte moyenne obtient le siège restant. On recommence l'opération jusqu'à distribution de tous les sièges." (3)

• Nous recommandons à la Commission que l'électeur ne vote que sur un seul bulletin plutôt que sur deux, étant donné les difficultés, semblait-il, qu'on a déjà avec un seul bulletin de vote pour éviter les fraudes.

# 80 députés sur 108 n'ont pas obtenu la majorité dans leur comté

"Le scrutin majoritaire à un tour est souvent immoral et son injustice est flagrante". C'est l'opinion de deux politicologues français cités dans l'étude de la Société nationale des Québécois.

La preuve la plus claire de l'injustice et de l'immoralité du système, on la trouve aux dernières élections provinciales alors que 80 députés sur 108 siègent à Québec sans avoir obtenu l'appui de la majorité des électeurs dans le comté qu'ils prétendent représenter!

En d'autres termes, le scrutin majoritaire à un tour est celui qui rend le moins compte de la volonté populaire!

De plus, il laisse sans représentation de vastes ensembles de population.

Du fait qu'une seule voix de majorité donne la victoire, une majorité de 0.1 % et une autre de 40% ne donnent toutes deux qu'un seul député à l'Assemblée

nationale. Ce système électoral amène à la direction des affaires de l'Etat un gouvernement d'usurpation tout simplement. Il le fait localement, il le fait régionalement et il le fait sur le plan national en laissant sans aucune représentation une opposition souvent importante.

Par exemple, en 1956, dans l'immense région qui s'étend de Portneuf au Labrador et qui compte 9 comtés, tous les comtés étaient représentés au parlement par des Unionistes. On pourrait donc croire que l'électorat de

cette région appuyait massivement l'Union nationale. Mais il n'en était rien! En effet, 41% des électeurs de cette région avaient voté libéral. Dans un système à représentation proportionnelle, il y aurait eu 4 libéraux et 5 unionistes dans cette région.

En 1962, c'était l'inverse. Sur les dix sièges que il y avait 8 libéraux et 2 unionistes. Pourtant, 44% des électeurs avaient voté unioniste.

Ainsi, en 1970, le mode de scrutin qui existe au Québec a donné l'impression que le parti Libéral avait accompli un raz de

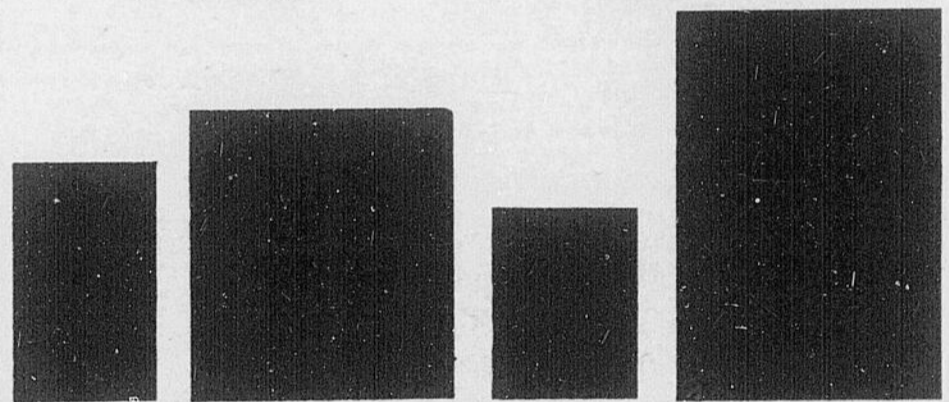
comprendait cette région, marée à travers toute la province. Alors qu'en fait, les libéraux n'ont jamais eu un pourcentage plus faible du vote depuis 1948.

Le commentaire du professeur Denis Laforte de l'Université du Québec à Montréal sur le mode de scrutin québécois est clair: "C'est ainsi que dans une société pluraliste telle que l'est devenu le Québec, écrit-il, notre mode de scrutin apporte injustices, aigreurs et contribue même à favoriser une certaine forme de violence, verbale ou autre".

## Les libéraux

1966

1970



47% = 50 députés 44% = 72 députés

La fumisterie électorale de 1970 est à ce point burlesque qu'avec 3% de moins de votes, le parti Libéral a obtenu 22 députés de plus qu'en 1966!

Avec 47% du vote populaire, en 1966, le parti Libéral formait l'Opposition officielle, avec 50 députés.

Avec 44% du vote populaire, en 1970, le parti libéral forme un gouvernement largement majoritaire, avec 72 députés.

Cette constatation statistique se passe de commentaires!

VOUS  
LISEZ  
QUEBEC-  
PRESSE  
FAITES  
LE  
LIRE  
A  
VOS  
AMIS

# SNQ DES LAURENTIDES

M. GUY MERCIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 40

236, ave. du Palais  
Saint-Jérôme

438-4129

# Un personnel électoral contrôlé par les vieux partis

### Les dimensions de l'injustice

L'injustice électorale se manifeste, au Québec de toutes les manières imaginables. Une élection est faite : a) dans des comtés, b) suivant un mode et c) d'après une liste des électeurs.

Or que ce soit dans le nombre d'électeurs par comté, le mode de scrutin et la confection de la liste électorale, tout joue contre la justice.

On verra dans les trois articles qui suivent, de quelle manière l'injustice joue.

Actuellement, les tribunaux du Québec sont saisis de cinq requêtes en contestation d'élection. Les comtés de Mercier, Laurier, Fabre, Bourassa et Ahuntsic sont l'objet de

ces requêtes. Les requêtes portent sur un seul point: les listes électorales étaient mal dressées. Déjà, dans le comté de Fabre, la preuve a été faite que plus de

80 personnes avaient voté sans droit. Comme la majorité du député élu, M. Gilles Houde, n'est que de 91 voix, il est fort possible que l'élection soit annulée.

Dans Ahuntsic, qui n'est pas encore devant les tribunaux, des enquêteurs du parti Québécois affirment avoir dénombré plusieurs centaines de votes sans droit, parce que les votants n'avaient pas la citoyenneté canadienne quand ils ont voté.

Ces requêtes en contestation ne sont devenues,

après les élections que les incarnations juridiques de problèmes soulevés tout au long de la campagne. Les sondages révélaient-ils qu'un parti d'opposition avait une forte clientèle de jeunes, aussitôt, dans plusieurs comtés, les jeunes étaient défranchisés en grand nombre. D'autres sondages disaient-ils qu'un autre parti d'opposition recrutait des appuis parmi les néo-Canadiens, aussitôt, les noms à consonance étrangère étaient l'objet d'annulation.

crédibilité. Avec le résultat qu'une fois de plus, c'est la démocratie qui est mise en doute et quand la démocratie est mise en

doute, ceux qui sont battus ont des raisons d'avoir recours à d'autres méthodes que démocratiques.

## Recommandations

• Nous recommandons au gouvernement d'adopter la proposition, l'actuel Président Général des élections, après que celui-ci se verra confirmer dans ses fonctions par tous les partis représentés en Chambre, et de lui accorder le mandat de réformer la loi électorale afin d'assurer à toutes les formations politiques l'égalité des chances face aux électeurs.

• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que les officiers d'élections immédiatement placés sous lui, i.e. les présidents d'élections, soient nommés par lui. De plus, nous croyons indispensables que le Président Général des élections ait le pouvoir de révocation ou de destitution en plus du pouvoir de nomination sur les présidents d'élections qui refusent ou négligent d'accomplir un des devoirs ou une des formalités que lui prescrit la loi ou qui agissent comme agent d'un candidat.

• Nous recommandons au Président Général des élections l'adoption de la liste électorale permanente.

• Nous recommandons au Président Général des élections d'instituer comme obligatoire une carte nationale d'identité pour fins électorales seulement.

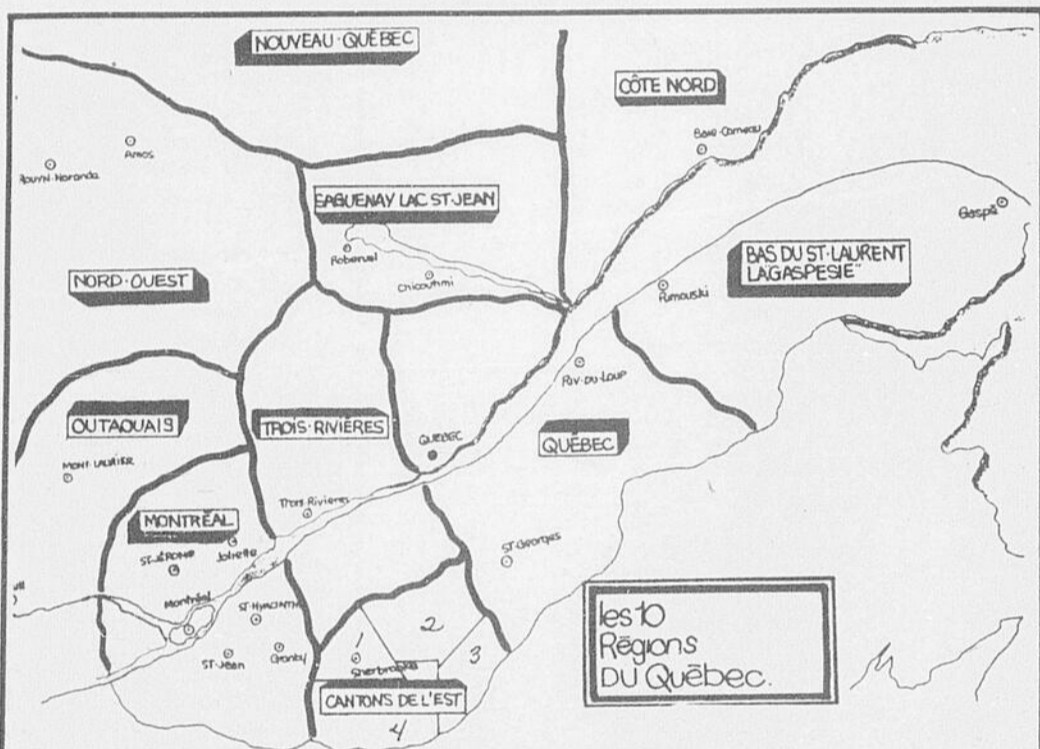
• Nous recommandons au Président Général des élections de prendre les moyens nécessaires pour assurer que la loi soit plus strictement et rigoureusement appliquée en ce qui concerne la limitation des dépenses électorales.

• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que chaque parti, quelque soit le nombre de candidats qu'il présente, dévoile toutes ses dépenses électorales et extra-électorales ainsi que toutes ses sources de revenus afin que tous les citoyens sachent à quel enseigne se loge chaque parti.

### UN PERSONNEL PARTISAN

Fondamentalement, le vice de la loi actuelle est de remettre au gouvernement et à l'opposition officielle le soin de désigner les énumérateurs et les réviseurs de la liste électorale. Ainsi, les tiers partis sont-ils certains d'avoir des ennemis dans ce qui doit être la place forte de l'impartialité.

Ou si ce ne sont pas des ennemis dans tous les comtés, le seul fait que les officiers d'élections soient nommés de façon partisane suffit pour enlever au système toute



LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS recommande que les frontières des comtés coïncident avec les frontières des régions administratives du Québec, telles qu'on les voit ci-haut.

## SSJB Outaouais-Nord

M. DAMASE BÉRUBÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 901 115, Carillon, 819 776-4114  
Hull

Si nos députés ont le courage de modifier le découpage de la carte électorale et la représentation des partis politiques à l'Assemblée nationale en toute équité, nous pourrions affirmer qu'au Québec, la démocratie n'a pas encore joué sa dernière carte.

FEDERATION DES ENSEIGNANTS  
DES C.E.G.E.P. (C.E.Q.)

## SSJB DE JOLIETTE

M. JEAN-PAUL MORIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 356

414 nord, Beaudry  
Joliette

759-0100

## Les recommandations

• Comme une refonte globale de la carte électorale doit être envisagée de façon très étroite avec la réforme du mode de scrutin, nous recommandons fortement au gouvernement d'accorder à la Commission chargée de refaire la carte électorale, le mandat de réformer également le mode de scrutin.

• Nous recommandons à la Commission

- 1) que la moitié de la députation soit élue dans le cadre des circonscriptions au scrutin majoritaire à un tour (une base solide pour la stabilité gouvernementale),
- 2) que l'autre moitié de la députation soit élue dans le cadre des régions officielles au scrutin proportionnel (une assurance d'équité et de justice envers toutes les formations politiques).

• Nous recommandons à la Commission, sans toutefois préjuger des conclusions auxquelles elle arriverait, de fixer le nombre des circonscriptions à 70 ou à un nombre se rapprochant le plus possible de ce chiffre.

• Nous recommandons à la Commission de retenir le chiffre 70 comme nombre de députés régionaux qui seront élus au scrutin proportionnel. C'est un nombre minimum comme on le verra. Ainsi la moitié des députés seront élus au scrutin majoritaire à un tour et l'autre moitié à la proportionnelle.

• Nous recommandons à la Commission d'accorder un député régional supplémentaire à la région du Nord-Ouest,

- 1) cette région ayant déjà droit à 194,361 / 88,992 = 2.2 députés, ce qui constitue une très légère entorse en lui donnant 3 députés;
- 2) cette région étant particulièrement défavorisée économiquement et socialement, ce n'est sûrement pas un mal de lui accorder un autre représentant.

Quant à la Côte-Nord-Nouveau-Québec, nous croyons également utile que la Commission lui accorde un député régional supplémentaire.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système du quotient électoral. Le principe de ce système est simple: un parti aura autant de sièges dans une région qu'il aura atteint le quotient électoral, ce quotient étant obtenu par la division du nombre de votes valides exprimés dans une région par le nombre de députés auxquels la région a droit.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système dit de la plus forte moyenne. "Ce système veut qu'on ajoute fictivement à chaque parti ou à chaque liste, un siège à ceux dont le parti bénéficie déjà en vertu du quotient électoral - si elles n'en ont pas encore, on divise par 1 - et l'on divise le nombre de voix que le parti a recueillies par le nombre ainsi obtenu. Cette opération donne une moyenne. Or le parti qui a la plus forte moyenne obtient le siège restant. On recommence l'opération jusqu'à distribution de tous les sièges." (3)

• Nous recommandons à la Commission que l'électeur ne vote que sur un seul bulletin plutôt que sur deux, étant donné les difficultés, semble-t-il, qu'on a déjà avec un seul bulletin de vote pour éviter les fraudes.

# 80 députés sur 108 n'ont pas obtenu la majorité dans leur comté

"Le scrutin majoritaire à un tour est souvent immoral et son injustice est flagrante". C'est l'opinion de deux politologues français cités dans l'étude de la Société nationale des Québécois.

La preuve la plus claire de l'injustice et de l'immoralité du système, on la trouve aux dernières élections provinciales alors que 80 députés sur 108 siègent à Québec sans avoir obtenu l'appui de la majorité des électeurs dans le comté qu'ils prétendent représenter!

En d'autres termes, le scrutin majoritaire à un tour est celui qui rend le moins compte de la volonté populaire!

De plus, il laisse sans représentation de vastes ensembles de population.

Du fait qu'une seule voix de majorité donne la victoire, une majorité de 0.1 % et une autre de 40% ne donnent toutes deux qu'un seul député à l'Assemblée

nationale. Ce système électoral amène à la direction des affaires de l'Etat un gouvernement d'usurpation tout simplement. Il le fait localement, il le fait régionalement et il le fait sur le plan national en laissant sans aucune représentation une opposition souvent importante.

Par exemple, en 1956, dans l'immense région qui s'étend de Portneuf au Labrador et qui compte 9 comtés, tous les comtés étaient représentés au parlement par des Unionistes. On pourrait donc croire que l'électorat de

cette région appuyait massivement l'Union nationale. Mais il n'en était rien! En effet, 41% des électeurs de cette région avaient voté libéral. Dans un système à représentation proportionnelle, il y aurait eu 4 libéraux et 5 unionistes dans cette région.

En 1962, c'était l'inverse. Sur les dix sièges que il y avait 8 libéraux et 2 unionistes. Pourtant, 44% des électeurs avaient voté unioniste.

Ainsi, en 1970, le mode de scrutin qui existe au Québec a donné l'impression que le parti libéral avait accompli un raz de

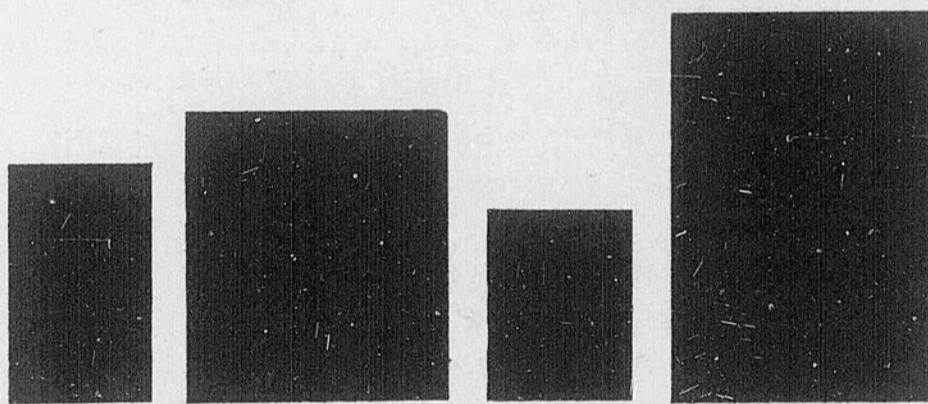
comprenez cette région, marée à travers toute la province. Alors qu'en fait, les libéraux n'ont jamais eu un pourcentage plus faible du vote depuis 1948.

Le commentaire du professeur Denis Laforte de l'Université du Québec à Montréal sur le mode de scrutin québécois est clair: "C'est ainsi que dans une société pluraliste telle que l'est devenu le Québec, écrit-il, notre mode de scrutin apporte injustices, aigreurs et contribue même à favoriser une certaine forme de violence, verbale ou autre".

## Les libéraux

1966

1970



47% = 50 députés    44% = 72 députés

La fumisterie électorale de 1970 est à ce point burlesque qu'avec 3% de moins de votes, le parti libéral a obtenu 22 députés de plus qu'en 1966!

Avec 47% du vote populaire, en 1966, le parti libéral formait l'Opposition officielle, avec 50 députés.

Avec 44% du vote populaire, en 1970, le parti libéral forme un gouvernement largement majoritaire, avec 72 députés.

Cette constatation statistique se passe de commentaires!

**VOUS LISEZ QUEBEC-PRESSE FAITES LE LIRE À VOS AMIS**

# SNQ DES LAURENTIDES

M. GUY MERCIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 40

236, ave. du Palais  
Saint-Jérôme

438-4129

# Un vote aux Iles-de-la-Madeleine - vaut 10 votes de Terrebonne !

La perfection en matière de carte électorale, c'est que chaque membre de l'Assemblée nationale représente le même nombre d'électeurs.

Au Québec, le comté le plus peuplé, Terrebonne, compte 139,630 personnes et le plus petit, les Iles-de-la-Madeleine, 13,151, soit dix fois moins.

Avant la réformette électorale de Jean Lesage en 1965, le comté de Laval comptait 24 fois plus d'électeurs que les Iles-de-la-Madeleine...

La situation s'est donc améliorée, soit dit sans rire.

### UNE MARGE ACCEPTABLE

En 1970, au Québec, si l'on fait la moyenne des électeurs par comté, on arrive au chiffre de 32,236 personnes. Il est admis dans les pays à régime parlementaire qu'une marge de 25% au-dessus ou au-dessous de la moyenne nationale est ac-

ceptable. C'est dire que la majorité des comtés du Québec devraient compter entre 24,177 et 40,295 électeurs. Or, aux dernières élections, il n'y avait que 69 circonscriptions qui se situaient à

l'intérieur de ces deux pôles, soit 60% des comtés.

### DES CHUTES INACCEPTABLES

Il y avait 39 circonscriptions qui se situaient à plus ou moins de 25%

de la moyenne nationale. Et de ce nombre, 23 se situaient au-dessus ou au-dessous du 50% de différence.

### UNE REFORME AVORTEE

En 1965, le gouverne-

ment Lesage procéda à une réforme de la carte électorale. Elle fit disparaître les anomalies les plus grossières. Toutefois, une population, c'est comme un fleuve dont le cours change constam-

ment. Une carte électorale soucieuse de justice doit être modifiée conformément aux changements de population. Ainsi, la réforme de 1965, parce qu'elle n'a pas eu de suite, a provoqué à certains égards, en 1970, une situation pire qu'en 1965.

Par exemple, en 1966, 32,2% des circonscriptions subissaient un écart de 50% au dessus ou en deça de la moyenne nationale en 1966. En 1970, ce pourcentage passait à 38%.

Donc, si la situation générale s'est améliorée un peu, la sous-représentation et la sur-représentation de certains comtés touchent de plus en plus à l'absurde.

Par deux fois, dans l'histoire du Québec, la volonté populaire a été renversée par le découpage de la carte électorale. On peut parler de la dictature de la bêtise. Bêtise d'un découpage électoral d'abord, mais surtout bêtise des gouvernements qui ne se sont jamais résignés à réaliser au Québec le principe "un homme, un vote".

En 1944, le parti Libéral du Québec recueillait 39% des votes et l'Union nationale 38%. A cause de la carte, c'était tout de même l'Union nationale qui conservait le pouvoir avec 53% des sièges contre 41% pour les libéraux. En 1966, vingt ans plus tard, l'Union nationale refaisait le même coup! Avec 40% des sièges seulement, alors que les libéraux en récoltaient 47%, l'Union nationale obtenait 51% des sièges et les libéraux 47%. Comme le disait le politologue Vincent Lemieux au congrès annuel de la Fédération libérale du Québec en 1966: "Seule la carte électorale a pu transformer en défaite une majorité libérale de 150,000 votes sur l'Union nationale".

## Les recommandations

• Nous recommandons la création IMMEDIATE d'un organisme INDEPENDANT et PERMANENT qui sera chargé de refaire COMPLETEMENT la carte électorale, carte qui sera mise en vigueur dès les prochaines élections.

• Nous recommandons ainsi que le gouvernement, en même temps qu'il présentera un projet de loi sur la formation de la Commission, soumette une résolution par laquelle les 17 députés acceptent de renoncer immédiatement à leurs privilèges "féodaux".

• Nous recommandons à la Commission de ne retenir, comme principe ou critère de révision, qu'une seule et unique norme, soit l'égalité des circonscriptions électorales au point de vue de la population.

• Nous recommandons que la Commission utilise la méthode fondée sur l'utilisation du chiffre global de la population pour découper la carte électorale selon les principes de l'égalité de représentation.

• Nous recommandons que la Commission nouvellement créée prenne exemple sur la Commission Langlois qui, au fédéral, fixa les écarts "tolérables" à 25% en plus ou en moins par rapport à la moyenne.

• Nous recommandons à la Commission de ne considérer qu'une seule norme, qu'un seul critère, soit la densité géographique de la population. La Commission sera justifiée de dépasser la moyenne québécoise et d'atteindre la limite supérieure dans les circonscriptions où la population est fortement concentrée, comme c'est le cas des grosses agglomérations urbaines. La Commission sera également justifiée d'aller en deça de la moyenne québécoise et d'atteindre la limite inférieure dans le cas des circonscriptions dont la population est fortement dispersée, comme la Côte-Nord, par exemple. Mais en aucun cas, la Commission ne peut être justifiée de dépasser la limite permise de 25% en plus ou en moins.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter intégralement les frontières actuelles des régions administratives. En d'autres termes, aucune circonscription ne devrait être "à cheval" sur deux régions. Une région devrait d'abord être considérée comme un tout, dont les frontières sont en quelque sorte intouchables.

• Nous recommandons à la Commission, dans le respect des frontières des régions officielles actuelles, de tracer la nouvelle carte électorale, région par région, en calculant d'abord le nombre de circonscriptions que devra comporter chaque région, en vertu du principe de l'égalité de représentation et de l'écart permis de 25%.

• Nous recommandons à la Commission de procéder région par région. Ceci permettra à ladite Commission de se déplacer d'une région à l'autre, de tenir des séances publiques dans chacune des capitales régionales, d'informer ainsi la population de la région, de recevoir des mémoires et des consultations de ceux qui connaissent les problèmes de la région.

• Nous recommandons à la Commission de suivre, à cet égard, le rapport Grenier: "Il faut concevoir, nous dit le rapport, les circonscriptions électorales comme correspondant à des milieux cohérents... i.e.

- 1) d'une part comme des milieux homogènes
- 2) et d'autre part comme des milieux socialement et économiquement intégrés.

## PERSONNEL DE CARRIÈRES

RESPONSABLE DE PUBLICATIONS - Traitements: Jusqu'à \$13,000.

Si vous avez un diplôme universitaire et quelques années d'expérience valable dans toutes les phases nécessaires à la réalisation de matériel publicitaire, nous pouvons vous aider à trouver un emploi intéressant.

Mlle M. A. Langlois 879-5231

ingénieurs chimistes - Traitements: \$10,000. à \$15,000.

Nous avons des postes intéressants pour des ingénieurs chimistes, membres de la C.I.Q. avec une expérience de trois ans ou plus dans le traitement des eaux ou dans la coordination des projets dans l'industrie de pâte et papier.

F. Potworowski 879-5287

INGÉNIEURS EN TECHNIQUES SANITAIRES - Traitements: \$10,000. à \$15,000.

Des ingénieurs-conseils recherchent des ingénieurs en techniques sanitaires possédant au moins cinq ans d'expérience dans les travaux municipaux, dans le traitement des déchets, ou dans la pollution de l'air. Des études post-graduées en génie sanitaire compenseront pour le manque d'expérience.

W. Lammens 879-5230



Centre de Main-d'oeuvre du Canada

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Bureau Commercial & Professionnel  
800 Place Victoria, suite 904  
Montréal 115, Que.

449, RUE NOTRE-DAME  
DRUMMONDVILLE  
TÉL. 478-2519

LA SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
DES QUÉBÉCOIS du centre du Québec

## LE SYSTÈME ÉLECTORAL QUÉBÉCOIS RÉFORME OU RÉFORMETTE?

- Le premier livre complet sur la réforme de la carte électorale, le mode de scrutin et la loi électorale.
- Un travail en collaboration par des spécialistes du Québec
- Un livre-choc pour les vieux Partis... 160 pages
- En vente partout - \$2.00

Distributeur exclusif: La S.N.Q. du Centre du Québec, 449 Notre-Dame, Drummondville. Tél.: 478-2519.



# La carte électorale

## Résultats des élections générales au Québec de 1867 - 1970

Date	Partis	% des votes	% des sièges	sièges
1867	Conservateurs Libéraux	70 % 30 %	52 % 13 %	80 % 20 %
1871	Conservateurs Libéraux	73 % 27 %	46 % 19 %	70 % 30 %
1875	Conservateurs Libéraux	61 % 39 %	45 % 20 %	69 % 31 %
1878	Conservateurs Libéraux	60.8% 39.2%	36 % 29 %	55.4% 44.6%
1881	Conservateurs Libéraux	61 % 37.6%	51 % 14 %	78.5% 21.5%
1886	Conservateurs Libéraux	51.8% 48.2%	29 % 32 %	44.6% 49 %
1890	Conservateurs Libéraux	38.6% 59.6%	25 % 43 %	34.2% 59 %
1892	Conservateurs Libéraux	70.6% 29.4%	52 % 21 %	71 % 29 %
1897	Conservateurs Libéraux	45.7% 54.3%	23 % 51 %	31 % 69 %
1900	Conservateurs Libéraux	15.1% 84.9%	7 % 67 %	9.4% 90.6%
1904	Conservateurs Libéraux	13 % 87 %	6 % 68 %	8.1% 91.9%
1908	Conservateurs Libéraux	33 % 57 %	13 % 58 %	17.5% 78.3%
1912	Conservateurs Libéraux	45.1% 54.3%	15 % 64 %	18.5% 80 %
1916	Conservateurs Libéraux	26 % 73.8%	6 % 75 %	7.4% 92.6%
1919	Conservateurs Libéraux	12.6% 85.2%	5 % 74 %	6.1% 91 %
1923	Conservateurs Libéraux	39.2% 60.3%	20 % 64 %	23.5% 75.3%
1927	Conservateurs Libéraux	30.9% 68.5%	9 % 75 %	10.6% 88.2%
1931	Conservateurs Libéraux	44.2% 55.6%	11 % 79 %	12.2% 87.8%
1935	Conservateurs Libéraux	47.4% 51.6%	42 % 48 %	46.6% 53.7%
1936	Libéraux Unionistes Autres	39 % 57 % 4 %	14 % 76 % 0 %	15.5% 84.4% 0 %
1939	Libéraux Unionistes Autres	53 % 39 % 8 %	69 % 14 % 3 %	80.2% 16.2% 3.4%
1944	Libéraux	39 %	37 %	40.6%
1952	Libéraux Unionistes Autres	46 % 50 % 4 %	23 % 68 % 1 %	25 % 73.9% 1 %
1956	Libéraux Unionistes Autres	45 % 52 % 3 %	20 % 72 % 1 %	21.5% 77.4% 1 %
1960	Libéraux Unionistes Autres	52 % 47 % 1 %	51 % 43 % 1 %	53.6% 45.2% 1 %
1962	Libéraux Unionistes Autres	57 % 42 % 1 %	63 % 31 % 1 %	66.3% 32.6% 1 %
1966	Libéraux Unionistes R.I.N. R.N. Autres	47 % 40 % 6 % 3 % 4 %	51 % 55 % 0 % 0 % 2 %	47.2% 50.9% 0 % 0 % 1.8%
1970	Libéraux Péquistes Unionistes Créditistes	45 % 24 % 20 % 11 %	72 % 7 % 17 % 12 %	70 % 6 % 16 % 11 %

### ACADEMIE MICHELE PROVOST

LYCEE INTERNATIONAL FRANÇAIS MIXTE - SECONDAIRE ET COLLEGIAL RECONNUS D'INTERET PUBLIC

#### COURS FRANÇAIS PRIMAIRE-SECONDAIRE I-II-III-IV-V COLLEGIAL I-II

PREPARATION AU C.E.G.E.P., A L'UNIVERSITE, AU BACCALAUREAT FRANÇAIS

Pourquoi ne pas faire profiter vos enfants d'une éducation donnée par des professeurs hautement qualifiés et d'une ambiance ultra-agréable, dans des locaux luxueux? Il est faux de penser que nos prix (même dans de telles conditions) sont inabordables!

PENSIONNAIRES — 1/2 PENSIONNAIRES — EXTERNES

#### RESIDENCE D'ETUDIANTS

Edifice ultra-moderne  
Chambre de quatre ou privée  
Salle de bains privée

BOURSE D'ETUDES DU QUEBEC ET DE FRANCE

1517, Avenue des Pins O., MONTREAL

Tél. 931-1596

### SNQ DE LA RÉGION DE L'AMIANTE

M. CONRAD LAGUEUX DIRECTEUR GÉNÉRAL

Case postale 334

222, ave. Simoneau

418 335-5435

Thetford-Mines

### LE CEGEP LIONEL GROULX

demande:

#### UN RESPONSABLE DE L'INFORMATION

• FONCTIONS SOUS L'AUTORITE DU SECRETAIRE-GENERAL

- Assurer la coordination et la diffusion de l'information à l'intérieur et à l'extérieur du collège.  
- Assumer une partie de la gestion du personnel.

• QUALIFICATIONS

- DEGRE UNIVERSITAIRE.  
- EXPERIENCE DE L'INFORMATION ET DU MILIEU SCOLAIRE.  
- EXCELLENTE CONNAISSANCE DU FRANCAIS.

• TRAITEMENTS

ENTRE \$7,305.00 et \$12,046.00 selon les qualifications et l'expérience.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 6 octobre 1970 à:

M. MAURICE FILION  
SECRETAIRE-GENERAL  
COLLEGE LIONEL-GROULX  
STE-THERESE-DE-BLAINVILLE  
PROVINCE DE QUEBEC.

### La SSJB de la région des Trois-Rivières

Au service de la Nation québécoise

3239, Papineau

Trois-Rivières

819 375-4881

# Tirage

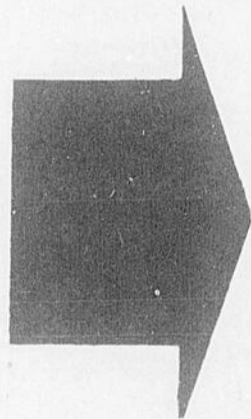
des prix de la  
campagne d'abonnement d'été à  
**QUÉBEC-PRESSE**

Mercredi prochain le 30 septembre

Tous ceux qui se sont abonnés pour au moins trois mois  
entre le 15 juin et le 15 septembre peuvent gagner

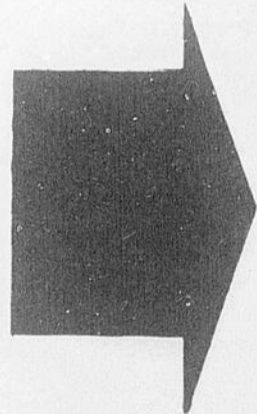
Le nom des gagnants sera publié dans notre prochain numéro

**1er  
prix**



*Un téléviseur couleurs  
de table de 19 pouces  
de marque Emerson*

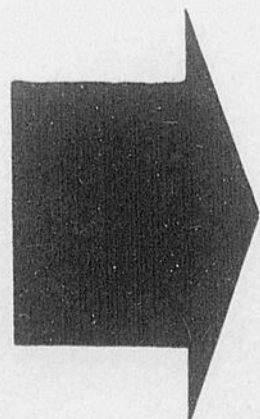
**2e  
prix**



**\$ \$ \$**

*Deux montants de  
\$ 25.00 versés par la  
Fédération des caisses  
d'économie du Québec*

**3e  
prix**



**10 abonnements-cadeaux  
à QUÉBEC-PRESSE**

*Les gagnants pourront ainsi prolonger  
leur abonnement ou encore en  
faire cadeau à un parent ou un ami*